

**Insolite : Code d'Urgence, Le QR-Code qui sauve des vies**

**Insolite**

Posté par : JulieM

Publiée le : 4/1/2012 14:00:00

**On en parle souvent des QR-Codes**, ces espèces de hiéroglyphes qui révèlent leur contenu via un Smartphone et bien voici une utilisation insolite de ces QR-Codes et d'une grande utilité, puisque ce **QR-Code permet de sauver des vies, c'est l'initiative de Code d'Urgence.**

**CODE D'URGENCE** développe une innovation majeure qui permet aux services des SAMU et SMUR exclusivement d'accéder aux informations médicales pour gérer le plus efficacement l'urgence.

La Sarthe et la Loire-Atlantique seront pionniers dans son utilisation. A terme, la France devrait être couverte en douze mois. Le lancement est prévu le 15 janvier 2012.

A la clé, quarante emplois seront créés et certainement des vies seront sauvées.



Quand deux entrepreneurs, l'un fondu de course à pied et l'autre de moto, se retrouvent désespérés face à une situation d'urgence, le déclic est immédiat « À l'heure des QR code et autres codes 2D, il n'est plus possible d'être démunis d'information sur une personne en situation d'urgence » se disent-ils.

Et le projet s'emballe. Avec la confiance des équipes médicales d'urgence de leur département (la Sarthe) et d'un grand groupe d'assurance, ils mettent au point un nouveau service d'utilité publique : le code d'urgence.

**Comment ça marche ?**

Il s'agit d'un code (2D et alphanumérique) à conserver sur soi en permanence, matérialisé par un autocollant (à apposer sur un casque, au dos d'une montre ou d'un téléphone portable).

Il permet aux médecins du SAMU d'avoir accès aux données médicales d'urgence en cas d'accident (de la route, du travail ou de la vie). Ainsi, il facilite les premiers soins, qui sont dispensés plus

rapidement et plus précisément.

Concrètement, en scannant le code du patient au moyen de son smartphone et de son application dédiée, le médecin urgentiste accède à aux données médicales que la victime aura préalablement fournies et fait validées.

Au-delà des usagers de deux roues et des métiers à risques (notamment le BTP), les applications pourront rapidement être élargies à d'autres utilisateurs (sportifs, seniors, etc.).

### Autorisation d'exercer et respect des données personnelles

S'il existe déjà des initiatives approchantes, seule Code d'urgence s'inscrit dans une réelle démarche qualité (implication des équipes médicales pour la conception du questionnaire, etc.) et satisfait aux exigences de la CNIL (stockage des données sur un serveur agréé par le Ministère de la Santé et transmises via un processus sécurisé, etc.).



**Code d'urgence est aujourd'hui le seul à avoir reçu l'autorisation d'exercer**, pour l'instant sur les départements de la Sarthe et de la Loire-Atlantique. Dix autres départements sont en cours d'autorisation. La totalité de la France devrait être couverte en 12 mois.

Pour rendre ce service accessible à tous, les fondateurs mettent gratuitement à disposition la technologie Code d'urgence pour les médecins du SAMU (progiciel mis à disposition ou installé, fourniture de smartphones si nécessaire et formation d'un référent, généralement le directeur du SAMU). L'utilisateur s'abonnera pour **36Euro TTC/ an** seulement.

Une initiative tellement innovante qu'elle a reçu le prix « Cap création Sarthe » le 6 décembre dernier. Une récompense qui vient s'ajouter aux nombreux autres soutiens qui ont permis au projet d'aboutir, et notamment ceux du SAMU de France, de Carrefour Entreprise Sarthe, de Sarthe Développement, d'Émergence, d'un accompagnement dans le cadre du dispositif lié au bassin de revitalisation ACI, de Pôle Emploi, etc.

**En service le 15 janvier 2012 !**

Le 15 janvier prochain marquera le lancement opérationnel de l'activité vis-à-vis des services d'urgence et des abonnés. Deux départements se sont d'ores et déjà positionnés pour participer à ce lancement. Il s'agit des SAMU et SMUR de la Sarthe et de la Loire-Atlantique qui sont d'ores et déjà équipés et formés à cette nouvelle technologie.